DEPARTEMENT DU LOT
DRH/Gestion et Accompagnement des agents

**MARCHÉ PUBLIC**
ACCORD-CADRE DE SERVICES

# Formations Sécurité au travail et Prévention des risques professionnels

## Règlement de la consultation (RC)

| | |
|---|---|
| Consultation n° | 2026-0059 |
| Date limite de remise des plis | 20/11/2026 à 16 heures |
| Procédure de passation | Procédure adaptée ouverte<br>(Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique) |

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### Acheteur :

**DEPARTEMENT DU LOT**
DRH/Gestion et Accompagnement des agents
Représentant : Monsieur Serge RIGAL Président du Département
Adresse : Regourd
BP 291
Avenue de l'Europe
46005 CAHORS cedex 9
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr
SIRET : 22460001500511
Site internet : https://www.lot.fr

### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Formations Sécurité au travail et Prévention des risques professionnels**

| Code CPV | Libellé CPV |
|---|---|
| 80500000-9 | Services de formation |
| 80511000-9 | Services de formation du personnel |

### Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|---|---|
| Objet du contrat | Formations Sécurité au travail et Prévention des risques professionnels |
| Acheteur | DEPARTEMENT DU LOT |
| Type de contrat | Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services |
| Structure | 13 lots |
| Lieu d'exécution | Département du Lot |
| Durée | 48 mois - **3** reconductions |
| Développement durable | Clause environnementale - Critère environnemental |
| Pénalités de retard | P = V x R / 50 |
| Variation des prix | Révisables (formule), formule 0,150 + 0,850 x (SYNm / SYNo) |
| Nature des prix | Prix unitaires |

### Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 13 lots :

| Objet |
|---|
| Lot n°1 - Permis BE, C, CE, (certificat de matières dangereuses)<br>(CPV 80500000-9 : Services de formation)<br>Période initiale - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |

| Objet |
| --- |
| Lot n°2 - Permis plaisance, certificat de capacité PC pour la conduite des bateaux en eaux intérieures |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *10 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *10 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *10 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *10 000,00 € HT* |
| Lot n°3 - Devenir formateur et testeur interne R482 et R486 |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *30 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *30 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *30 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *30 000,00 € HT* |
| Lot n°4 - Formation "amiante" sous-section 4 |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *40 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *40 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *40 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *40 000,00 € HT* |
| Lot n°5 - Autorisation d'intervention à proximité des réseaux |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |
| Lot n°6 - Utilisation tronçonneuses et débroussailleuses ; utilisation sur talus en forte pente |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |
| Lot n°7 - Gestes et postures |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *5 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *5 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *5 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *5 000,00 € HT* |
| Lot n°8 - Préparation aux habilitations électriques BO-HO-HOV-BE Manœuvre- BR-BS-BC-B2V |
| (CPV 80500000-9 : Services de formation) |
| Période initiale - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT* |
| Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |

| Objet |
| --- |
| Lot n°9 - Préparation aux habilitations véhicules électriques B0L - B1L - B1VL - B2L - B2VL – BRL – BCL – B1XL- Dépannage-remorquage - B2XL dépannage remorquage<br>(CPV 80500000-9 : Services de formation)<br>Période initiale - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |
| Lot n°10 - Sensibilisation à l'écoconduite sur véhicule léger<br>(CPV 80500000-9 : Services de formation)<br>Période initiale - *10 000,00 € HT*<br>Reconduction n°1 - *10 000,00 € HT*<br>Reconduction n°2 - *10 000,00 € HT*<br>Reconduction n°3 - *10 000,00 € HT* |
| Lot n°11 - Sensibilisation à l'écoconduite sur poids lourd<br>(CPV 80500000-9 : Services de formation)<br>Période initiale - *10 000,00 € HT*<br>Reconduction n°1 - *10 000,00 € HT*<br>Reconduction n°2 - *10 000,00 € HT*<br>Reconduction n°3 - *10 000,00 € HT* |
| Lot n°12 - Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)<br>(CPV 80500000-9 : Services de formation)<br>Période initiale - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |
| Lot n°13 - Conduite en conditions climatiques difficiles<br>(CPV 80500000-9 : Services de formation)<br>Période initiale - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°1 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°2 - *20 000,00 € HT*<br>Reconduction n°3 - *20 000,00 € HT* |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration sur l'honneur
- RC - Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- CCAP - Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP - Cahier des clauses techniques commun et par lot
- BPU - Bordereau de prix unitaires
- DEF - Détail estimatif fictif
- Le cadre de réponse au mémoire technique
- Le cadre de présentation des intervenants

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

### Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

### Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

### Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| **Situation juridique** | |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2)* |
| Déclaration sur l'honneur | *Déclaration sur l'honneur* |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)* |
| Redressement judiciaire | *Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Assurance risques professionnels | *Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels* |
| Chiffre d'affaires | *Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires* |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| | *concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)* |
| **Capacité technique et professionnelle** | |
| Qualifications professionnelles | *Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*<br><br>*Le numéro d'enregistrement délivré par la préfecture pour les activités de formation professionnelle continue.*<br><br>*- Les agréments suivants :*<br>• *Lot n°1 - Permis de conduire : numéro et date de l'agrément préfectoral de l'auto-école.*<br>• *Lot n°1 - Transport de matières dangereuses : numéro et date de l'agrément.*<br>• *Lot n°2 - Permis plaisance en eaux intérieures, certificat de capacité PC : numéro et date de l'agrément d'organisme autorisé à enseigner.*<br>• *Lot n°3 - Devenir formateur et testeur interne : numéro et date de certificat d'organisme testeur*<br>• *Lot n°4 - Formation « amiante » sous-section 4 : numéro et date d'habilitation de l'organisme testeur*<br>• *Lot n°5 – AIPR : Extrait de la liste des centres de formation reconnus comme centres d'examen au sens de l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 établie par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, où figure le nom de l'organisme soumissionnaire.*<br>• *Lot n°12 : Agrément délivré par PSSM France.* |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Acte d'engagement | *Acte d'engagement et ses éventuelles annexes ; à compléter intégralement sans modification* |
| BPU - Bordereau de prix unitaires | *à compléter intégralement sans modification* |
| DEF - Détail estimatif fictif | *à compléter intégralement sans modification* |
| Mémoire technique | *Mémoire technique établi exclusivement à partir du cadre de réponse ci-joint, à compléter sans modification des rubriques, ni modification du contenu des* |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| | *questions.*<br>*Une attention toute particulière sera portée à la rédaction du mémoire technique.*<br>*L'offre devra être spécifiquement adaptée au Département du Lot et non d'ordre général. La reprise intégrale d'une offre catalogue sera pénalisée.* |

### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics".

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Lot - Service AJA
Hôtel du Département
Avenue de l'Europe
Regourd
BP 291
46005 Cahors cedex 9
Contact : Département du Lot (copie de sauvegarde) Acheteur
Téléphone : 05 65 53 40 00
Courriel : cellule-marche@lot.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

**La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.**

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

**En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**. A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

### Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

### Remise des documents de l'attributaire :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L241.1 du Code des assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

### Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

**Pour l'ensemble des lots :**

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Capacités techniques et professionnelles | Capacités techniques et professionnelles |
| 2. Capacités économiques et financières | Capacités économiques et financières |
| 3. Aptitude à exercer l'activité professionnelle | Aptitude à exercer l'activité professionnelle |
| 4. Absence d'interdiction de soumissionner | Absence d'interdiction de soumissionner |

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

**Pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 et 13 :**

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Valeur technique (60 %) | I. Qualité et cohérence de la proposition pédagogique – 50%<br>I.1.1. Compréhension du projet de formation et de ses enjeux – 6%<br>I.1.2. Contenu de la formation – 40%<br>I.1.3. Méthodologie – 40%<br>I.1.4. Documents pédagogiques – 10%<br>I.1.5. Modalités d'évaluation – 4%<br><br>II. Qualité et adéquation des moyens affectés à l'exécution de la prestation – 50%<br>II.1.1. Moyens humains – CV de l'intervenant titulaire – 70%<br>II.1.2. Moyens humains – CV de l'intervenant suppléant – 10%<br>II.1.3. Moyens matériels – 20% |
| 2. Prix (30 %) | La valeur prix (P) sera appréciée au vu du montant de l'offre issu du cadre du détail estimatif fictif complété par le candidat.<br><br>Les notes seront établies de la manière suivante : (Offre la moins disante / Offre notée) x 20. |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) | La performance en matière de protection de l'environnement notée sur 20 :<br>Moyens mis en œuvre par le candidat pour réduire son empreinte carbone et limiter l'émission de gaz à effet de serre tout au long de l'exécution du contrat |

**Pour le lot 6 :**

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Valeur technique (60 %) | I. Qualité et cohérence de la proposition pédagogique – 50%<br>I.1.1. Compréhension du projet de formation et de ses enjeux – 6%<br>I.1.2. Contenu de la formation – 40%<br>I.1.3. Méthodologie – 40%<br>I.1.4. Documents pédagogiques – 10%<br>I.1.5. Modalités d'évaluation – 4%<br><br>II. Qualité et adéquation des moyens affectés à l'exécution de la prestation – 50%<br>II.1.1. Moyens humains – CV du ou des intervenants – 80%<br>II.1.2. Moyens matériels – 20% |
| 2. Prix (30 %) | La valeur prix (P) sera appréciée au vu du montant de l'offre issu du cadre du détail estimatif fictif complété par le candidat.<br><br>Les notes seront établies de la manière suivante : (Offre la moins disante / Offre notée) x 20. |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) | La performance en matière de protection de l'environnement notée sur 20 : |

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| | Moyens mis en œuvre par le candidat pour réduire son empreinte carbone et limiter l'émission de gaz à effet de serre tout au long de l'exécution du contrat |

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères et critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 20**.

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

### Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://lot.fr rubrique "accès rapide" puis "marchés publics"**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : cellule-marche@lot.fr

### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Site internet : https://www.toulouse.tribunal-administratif.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Informations de l'attributaire :** Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

**Réutilisation des données :** L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021